

Conditions générales de Teleclub SA applicables au contrat d'abonnement pour l'Offre de programmes Teleclub (en allemand) en vue de la réception par l'intermédiaire de Swisscom TV et/ou Swisscom TV air

1. Objet du contrat

- 1.1 Les présentes Conditions générales («CG») régissent l'abonnement payant à l'offre de programmes en langue allemande principalement, commercialisée par Teleclub SA («Teleclub») en vue de sa réception par le client via le service Swisscom TV («Offre de programmes Teleclub»).
- 1.2 L'Offre de programmes Teleclub comprend un ou plusieurs bouquet(s) de programmes composé(s) par Teleclub. L'abonnement à l'Offre de programmes Teleclub englobe la possibilité de visionner à la demande des films et des séries de l'Offre de programmes Teleclub à laquelle est abonné le client (à l'exception de Teleclub Sport) sans frais supplémentaires et pour une durée limitée («Teleclub Now»). La disponibilité de contenus spécifiques et/ou la quantité minimale de contenus disponibles sur Teleclub Now n'est pas garantie.
- 1.3 Le contrat d'abonnement n'autorise que la réception par le client de l'Offre de programmes Teleclub et le visionnage à la demande de Teleclub Now à titre privé en Suisse. La réception et le visionnage à la demande public en dehors du cercle privé du client n'est pas admis.

2. Offre et modifications de l'offre

- 2.1 Le site Internet de Teleclub (www.teleclub.ch), respectivement de Swisscom (www.swisscom.ch/tv), fournit des informations voulues sur l'ampleur actuelle de l'Offre de programmes Teleclub et de Teleclub Now. Les conditions indiquées sur les plateformes de Swisscom TV ainsi que dans les «Conditions d'utilisation pour l'Offre de programmes Teleclub en vue de la réception par l'intermédiaire de Swisscom TV et/ou Swisscom TV air» («Conditions d'utilisation») de Teleclub s'appliquent pour le surplus. Teleclub est en droit de faire appel à des tiers en vue de fournir ses prestations.
- 2.2 Teleclub se réserve le droit, à tout moment, de compléter, d'étendre ou de modifier de toute autre façon l'Offre de programmes Teleclub et de Teleclub Now.
- 2.3 Tant que l'Offre de programmes Teleclub faisant l'objet d'un abonnement conserve son caractère global, il n'existe aucun droit extraordinaire de résiliation de la part du client. Dans le cas contraire, le client peut résilier son contrat d'abonnement avant terme et sans conséquences financières pour la date où le changement prend effet; en d'autres termes, l'abonné peut résilier son contrat d'abonnement même si la durée minimale du contrat n'est pas échue et sans tenir compte du délai ordinaire de résiliation dudit contrat (chiffre 11.2). S'il ne fait pas usage de ce droit de résiliation, la modification est réputée acceptée. Si la modification ne concerne qu'un ou plusieurs bouquet(s) de programmes pouvant faire l'objet d'un abonnement séparé, l'abonné n'est en droit de résilier avant terme que le bouquet concerné (chiffre 11.2). Toutefois, pour que l'abonné ait le droit de résilier son abonnement avant terme, il faut que la modification ne maintienne pas le caractère global du bouquet en question.

3. Guide de programmes

Les clients reçoivent gratuitement, au choix de Teleclub, une brochure ou un guide électronique de programmes.

4. Prix des abonnements

- 4.1 Les prix des abonnements («prix») dépendent de la liste de prix actuelle de Teleclub, publiée sur www.teleclub.ch ou www.swisscom.ch/tv. A chaque commande de l'Offre de programmes Teleclub, le client accepte les prix en vigueur.
- 4.2 La facturation est établie par Swisscom au nom et pour le compte de Teleclub. Le client s'engage à payer les prix conformément aux conditions de paiement de Swisscom pour le

service Swisscom TV. Si le client est en demeure pour le paiement des prix, Teleclub et Swisscom sont autorisées, dans la mesure où les dispositions légales le permettent, à suspendre leurs prestations, ceci sans préavis et jusqu'à ce qu'il se soit acquitté du paiement intégral, ainsi que de prendre d'autres mesures en vue d'empêcher l'augmentation du dommage, de refuser l'accès à d'autres prestations et/ou de résilier le contrat avec effet immédiat et sans le droit pour le client de prétendre à une indemnité. Le client ne pourra prétendre à aucun dédommagement ni à aucune indemnisation en cas de suspension justifiée des prestations; en revanche, l'obligation de s'acquitter du paiement persiste. Lorsque Teleclub résilie le contrat d'abonnement, le client est tenu de s'acquitter des frais jusqu'à l'expiration de la durée minimale du contrat, respectivement jusqu'au délai de résiliation ordinaire (chiffre 11.2).

- 4.3 Teleclub peut adapter ses prix à tout moment. Teleclub communique préalablement au client toute augmentation de tarif de manière appropriée. Si Teleclub augmente ses tarifs de telle manière qu'ils génèrent une charge globale plus élevée, le client est en droit de résilier son contrat d'abonnement avant terme, à savoir pour la date d'entrée en vigueur de ladite modification tarifaire, sans subir de conséquences financières. S'il ne fait pas usage de ce droit de résiliation, la modification est réputée acceptée par l'abonné. Les adaptations des tarifs survenant à la suite de la modification de taxes fiscales ou de redevances (par exemple, taxe sur la valeur ajoutée) ne sont pas considérées comme une augmentation des tarifs et ne donnent pas droit à une résiliation anticipée.

5. Conditions techniques

- 5.1 Dans le cadre du service Swisscom TV, l'Offre de programmes Teleclub et Teleclub Now ne peuvent être visionnés qu'avec la Swisscom TV Box et des terminaux enregistrés du client.
- 5.2 Par terminaux enregistrés on entend des smartphones / tablettes qui utilisent les Swisscom TV Apps mis à disposition pour iOS ou Android ainsi que les PC/Macs supportant Digital Rights Management et utilisant un logiciel de lecture mis à disposition ou autorisé par Swisscom. Ce logiciel peut en outre requérir du client qu'il recoure à des logiciels tiers pour faire fonctionner le logiciel de Swisscom.

6. Service après-vente

En cas de dérangements techniques ainsi qu'en cas de questions administratives concernant l'Offre de programmes Teleclub ou Teleclub Now, il convient de contacter le service après-vente de Swisscom (au numéro gratuit de Swisscom 0800 800 800).

7. Responsabilité de Teleclub

Teleclub n'assume aucune responsabilité en cas de pannes ou de l'interruption de l'Offre de Programmes Teleclub ou de Teleclub Now dues aux cas de force majeure ou d'autres circonstances, sur lesquelles Teleclub n'a pas d'influence, telles que notamment les actes ou omissions des autres fournisseurs de services de télécommunication, des fournisseurs d'électricité ou d'autres prestataires tiers. Teleclub ne répond pas en particulier de pannes, d'interruptions, de restrictions d'usage, d'abus et de dommages commis par des tiers, de vices dans la sécurité du réseau de télécommunication et/ou dans l'Internet.

8. Droits d'auteur

- 8.1 L'enregistrement des Offres de Programmes Teleclub et de Teleclub Now sur des supports de données pour une utilisation en dehors du cercle privé du client (famille, amis proches) est interdit et constitue une violation des droits d'auteur. En particulier, le client n'est autorisé ni à représenter ni à diffuser tout contenu de l'Offre de Programmes Teleclub, de Teleclub Now ou encore des éléments de ceux-ci au public ou de le(s) lui mettre à disposition, par exemple, au moyen d'un téléchargement dans des réseaux peer-to-peer ou encore de le(s) utiliser à des fins commerciales. La diffusion et/ou la réception de l'Offre de programmes Teleclub dans des lieux accessibles au public tels que restaurants, bars, hôtels, cinémas, théâtres, expositions, vitrines, etc. sont interdites et constituent une violation des droits d'auteur.

- 8.2 En cas d'utilisation non autorisée de l'Offre de programmes Teleclub ou de Teleclub Now, le client ne viole pas uniquement ses obligations contractuelles envers Teleclub, mais le cas échéant viole les droits de tiers aux contenus des programmes et offres et, de ce fait, il devra s'attendre à ce que tant Teleclub que des tiers fassent valoir des prétentions.

9. Abus

Lorsque le client enfreint les clauses de son contrat avec Teleclub, Swisscom et Teleclub se réservent le droit, dans la mesure où les dispositions légales le permettent, de suspendre leurs prestations, ceci sans préavis et jusqu'à ce que la situation contractuelle légitime ait été rétablie, de prendre d'autres mesures en vue d'empêcher l'augmentation du dommage, de refuser l'accès à d'autres prestations et/ou de résilier le contrat avec effet immédiat sans que le client soit en droit de prétendre à une indemnité. Le client ne pourra prétendre à aucun dédommagement ni à aucune indemnisation en cas de suspension justifiée des prestations; en revanche, son obligation de s'acquitter du paiement persiste. Lorsque Teleclub résilie le contrat d'abonnement, le client est tenu de s'acquitter des frais jusqu'à l'expiration de la durée minimale du contrat, respectivement jusqu'au délai de résiliation ordinaire (chiffre 11.2).

10. Protection des données

Teleclub s'engage à traiter avec soin les données du client et à ne les utiliser que dans le cadre de la législation suisse sur la protection des données. En acceptant les présentes CG, le client donne son accord pour que Teleclub puisse collecter et traiter les données le concernant, notamment celles qui ont été fournies lors de la commande, au service après-vente et lors de l'utilisation des prestations. Teleclub est en droit d'utiliser les données concernant le client dans le contexte du déroulement technique et organisationnel ainsi qu'en vue de la fourniture des prestations de services, pour entretenir ses relations avec la clientèle ainsi qu'à des fins de marketing et de publicité, notamment aussi pour présenter et développer ses prestations de services de manière conforme aux besoins ainsi qu'en vue de proposer des offres personnalisées. Par ailleurs, Teleclub est autorisée à transmettre les données du client à des tiers mandatés pour entretenir les relations avec la clientèle ou pour le recouvrement des montants facturés dus. Teleclub est par ailleurs en droit de transmettre lesdites données – à des fins de marketing et de publicité – aux autres entreprises du Groupe Cinetrade (CT Cinetrade AG, KITAG Kino-Theater SA et PlazaVista Entertainment AG) et à des entreprises partenaires choisies. **Le client a en tout temps la possibilité d'interdire l'utilisation de ses données à des fins de publicité et de marketing par le biais d'une communication écrite adressée à Teleclub (Teleclub SA, service après-vente, Müllerenstrasse 3, 8604 Volketswil).**

11. Durée et résiliation du contrat

- 11.1 Le contrat d'abonnement entre en vigueur dès l'activation du client pour l'Offre de programmes Teleclub à laquelle il s'abonne.
- 11.2 La durée minimale du contrat pour chaque bouquet de programmes pouvant faire l'objet d'un abonnement séparé est de six (6) mois («durée minimale du contrat»). La durée minimale du contrat recommence à courir si le client quitte Swisscom pour un autre partenaire de distribution Teleclub. Le contrat d'abonnement relatif à chaque bouquet pouvant faire l'objet d'un abonnement séparé peut être résilié sans conséquences financières pour la fin d'un mois, en respectant un délai de résiliation de trois (3) mois, mais au plus tôt pour la fin de la durée minimale du contrat. La résiliation doit être effectuée par écrit. A l'expiration du contrat d'abonnement, la possibilité de visionner à la demande des contenus dans le cadre de Teleclub Now prend fin pour le bouquet de programmes terminé.
- 11.3 Lorsque le client résilie l'Offre de Programmes Teleclub avant terme, c'est-à-dire sans tenir compte de la durée minimale du contrat qui court encore ou du délai de résiliation ordinaire (chiffre 11.2), il reste redevable des frais jusqu'à l'échéance de la durée minimale du contrat respectivement du délai de résiliation ordinaire («émoluments pour la période résiduelle») sauf dans les cas prévus expressément par les présentes CG. A l'expiration du contrat d'abonnement, tous les montants en souffrance sont dus, en particulier les émoluments pour la période résiduelle.

12. Dispositions finales

- 12.1 Teleclub se réserve le droit de modifier les présentes CG et les Conditions d'utilisation à tout moment. Les modifications des présentes CG et des Conditions d'utilisation sont transmises au client de manière appropriée. **Lorsque les modifications lèsent le client, ce dernier est en droit de résilier son contrat d'abonnement avant terme et sans conséquences financières pour la date où le changement prend effet. S'il ne fait pas usage de ce droit de résiliation, la modification est réputée acceptée.**
- 12.2 Le transfert du contrat d'abonnement conclu entre le client et Teleclub ou de droits et obligations qui en découlent commande l'accord des deux parties. Teleclub peut néanmoins transférer le contrat d'abonnement ou les droits et les obligations qui en découlent à sa société mère CT Cinetrade AG ou à une autre société sans l'accord du client, à condition toutefois que CT Cinetrade AG contrôle cette société de manière directe ou indirecte.
- 12.3 Le contrat d'abonnement conclu entre le client et Teleclub est soumis au droit suisse. Zurich est déclaré for exclusif. Demeurent réservés les fors imposés de manière contraignante par la loi.

Conditions générales de Teleclub SA applicables au contrat d'abonnement pour l'Offre de programmes Teleclub (en français) en vue de la réception par l'intermédiaire de Swisscom TV et/ou Swisscom TV air

1. Objet du contrat

- 1.1 Les présentes Conditions générales («CG») régissent l'abonnement payant à l'offre de programmes en langue française principalement, commercialisée par Teleclub SA («Teleclub») en vue de sa réception par le client via le service Swisscom TV («Offre de programmes Teleclub»).
- 1.2 L'Offre de programmes Teleclub comprend un ou plusieurs bouquet(s) de programmes composé(s) par Teleclub et peut, en outre, englober d'autres bouquets de programmes de prestataires tiers. Pour un tel bouquet d'un prestataire tiers, l'abonné conclut en outre un contrat direct avec ledit prestataire tiers et les conditions générales de ce prestataire tiers, publiées sur les sites Internet www.teleclub.ch et www.swisscom.ch/tv, seront applicables en l'occurrence. En cas de divergences éventuelles entre les présentes CG et les conditions générales du prestataire tiers concernant l'abonnement au bouquet de ce prestataire tiers, ces dernières priment sur les présentes CG.
- 1.3 Le contrat d'abonnement n'autorise que la réception en Suisse par le client de l'Offre de programmes Teleclub. La réception publique de l'Offre de programmes Teleclub en dehors du cercle privé du client n'est pas admise.

2. Offre et modifications de l'offre

- 2.1 Le site Internet de Teleclub (www.teleclub.ch), respectivement de Swisscom (www.swisscom.ch/tv), fournit des informations voulues sur l'ampleur actuelle de l'Offre de programmes Teleclub. Les conditions indiquées sur les plateformes de Swisscom TV ainsi que dans les «Conditions d'utilisation pour l'Offre de programmes Teleclub en vue de la réception par l'intermédiaire de Swisscom TV et/ou Swisscom TV air» («Conditions d'utilisation») de Teleclub s'appliquent pour le surplus. Teleclub est en droit de faire appel à des tiers en vue de fournir ses prestations.
- 2.2 Teleclub se réserve le droit, à tout moment, de compléter, d'étendre ou de modifier de toute autre façon l'Offre de programmes Teleclub.
- 2.3 Tant que l'Offre de programmes Teleclub faisant l'objet d'un abonnement conserve son caractère global, il n'existe aucun droit extraordinaire de résiliation de la part du client. Dans le cas contraire, le client peut résilier son contrat d'abonnement avant terme et sans conséquences financières pour la date où le changement prend effet; en d'autres termes, l'abonné peut résilier son contrat d'abonnement même si la durée du contrat minimal n'est pas échue et sans tenir compte du délai ordinaire de résiliation dudit contrat (chiffre 11.2). S'il ne fait pas usage de ce droit de résiliation, la modification est réputée acceptée. Si la modification ne concerne qu'un ou plusieurs bouquet(s) de programmes pouvant faire l'objet d'un abonnement séparé, l'abonné n'est en droit de résilier avant terme que le bouquet concerné. Toutefois, pour que l'abonné ait le droit de résilier son abonnement avant terme, il faut que la modification ne maintienne pas le caractère global du bouquet en question.

3. Guide de programmes

Les clients reçoivent gratuitement, au choix de Teleclub, une brochure ou un guide électronique de programmes.

4. Prix des abonnements

- 4.1 Les prix des abonnements («prix») dépendent de la liste de prix actuelle de Teleclub, publiée sur www.teleclub.ch ou www.swisscom.ch/tv. A chaque commande de l'Offre de programmes Teleclub, le client accepte les prix en vigueur.

- 4.2 La facturation est établie par Swisscom au nom et pour le compte de Teleclub respectivement pour des bouquets de programmes de prestataires tiers (chiffre 1.2) au nom et pour le compte du prestataire tiers concerné. Le client s'engage à payer les prix conformément aux conditions de paiement de Swisscom pour le service Swisscom TV. Si le client est en demeure pour le paiement des prix, Teleclub et Swisscom sont autorisées, dans la mesure où les dispositions légales le permettent, à suspendre leurs prestations, ceci sans préavis et jusqu'à ce qu'il se soit acquitté du paiement intégral, ainsi que de prendre d'autres mesures en vue d'empêcher l'augmentation du dommage, de refuser l'accès à d'autres prestations et/ou de résilier le contrat avec effet immédiat et sans le droit pour le client de prétendre à une indemnité. Le client ne pourra prétendre à aucun dédommagement ni à aucune indemnisation en cas de suspension justifiée des prestations; en revanche, l'obligation de s'acquitter du paiement persiste. Lorsque Teleclub résilie le contrat d'abonnement, le client est tenu de s'acquitter des frais jusqu'à l'expiration de la durée minimale du contrat, respectivement jusqu'au délai de résiliation ordinaire (chiffre 11.2).
- 4.3 Teleclub peut adapter ses prix à tout moment. Teleclub communique préalablement au client toute augmentation de tarif de manière appropriée. Si Teleclub augmente ses tarifs de telle manière qu'ils génèrent une charge globale plus élevée, le client est en droit de résilier son contrat d'abonnement avant terme, à savoir pour la date d'entrée en vigueur de ladite modification tarifaire, sans subir de conséquences financières. Lorsque l'adaptation tarifaire découle cependant de l'augmentation des tarifs d'un ou de plusieurs bouquet(s) de programmes pouvant faire l'objet d'un abonnement séparé, l'abonné n'est alors en droit de résilier que le bouquet concerné. S'il ne fait pas usage de ce droit de résiliation, la modification est réputée acceptée par l'abonné. Les adaptations des tarifs survenant à la suite de la modification de taxes fiscales ou de redevances (par exemple, taxe sur la valeur ajoutée) ne sont pas considérées comme une augmentation des tarifs et ne donnent pas droit à une résiliation anticipée.

5. Conditions techniques

- 5.1 Dans le cadre du service Swisscom TV, les Offres à la Demande Teleclub ne peuvent être visionnées qu'avec la Swisscom TV Box et des terminaux enregistrés du client.
- 5.2 Par terminaux enregistrés on entend des smartphones / tablettes qui utilisent les Swisscom TV Apps mis à disposition pour iOS ou Android ainsi que les PC/Macs supportant Digital Rights Management et utilisant un logiciel de lecture mis à disposition ou autorisé par Swisscom. Ce logiciel peut en outre requérir du client qu'il recoure à des logiciels tiers pour faire fonctionner le logiciel de Swisscom.

6. Service après-vente

En cas de dérangements techniques ainsi qu'en cas de questions administratives concernant l'Offre de programmes Teleclub, il convient de contacter le service après-vente de Swisscom (au numéro gratuit de Swisscom 0800 800 800).

7. Responsabilité de Teleclub

Teleclub n'assume aucune responsabilité en cas de pannes ou de l'interruption de l'Offre de Programmes Teleclub dues aux cas de force majeure ou d'autres circonstances, sur lesquelles Teleclub n'a pas d'influence, telles que notamment les actes ou omissions des autres fournisseurs de services de télécommunication, des fournisseurs d'électricité ou d'autres prestataires tiers. Teleclub ne répond pas en particulier de pannes, d'interruptions, de restrictions d'usage, d'abus et de dommages commis par des tiers, de vices dans la sécurité du réseau de télécommunication et/ou dans l'Internet.

8. Droits d'auteur

- 8.1 L'enregistrement des Offres de Programmes Teleclub sur des supports de données pour une utilisation en dehors du cercle privé du client (famille, amis proches) est interdit et constitue

une violation des droits d'auteur. En particulier, le client n'est autorisé ni à représenter ni à diffuser tout contenu de l'Offre de Programmes Teleclub ou encore des éléments de celle-ci au public ou de le(s) lui mettre à disposition, par exemple, au moyen d'un téléchargement dans des réseaux peer-to-peer ou encore de le(s) utiliser à des fins commerciales. La diffusion et/ou la réception de l'Offre de programmes Teleclub dans des lieux accessibles au public tels que restaurants, bars, hôtels, cinémas, théâtres, expositions, vitrines, etc. sont interdites et constituent une violation des droits d'auteur.

- 8.2 En cas d'utilisation non autorisée de l'Offre de programmes Teleclub, le client ne viole pas uniquement ses obligations contractuelles envers Teleclub, mais le cas échéant viole les droits de tiers aux contenus des programmes et offres et, de ce fait, il devra s'attendre à ce que tant Teleclub que des tiers fassent valoir des prétentions.

9. Abus

Lorsque le client enfreint les clauses de son contrat avec Teleclub, Swisscom et Teleclub se réservent le droit, dans la mesure où les dispositions légales le permettent, de suspendre leurs prestations, ceci sans préavis et jusqu'à ce que la situation contractuelle légitime ait été rétablie, de prendre d'autres mesures en vue d'empêcher l'augmentation du dommage, de refuser l'accès à d'autres prestations et/ou de résilier le contrat avec effet immédiat sans que le client soit en droit de prétendre à une indemnité. Le client ne pourra prétendre à aucun dédommagement ni à aucune indemnisation en cas de suspension justifiée des prestations; en revanche, son obligation de s'acquitter du paiement persiste. Lorsque Teleclub résilie le contrat d'abonnement, le client est tenu de s'acquitter des frais jusqu'à l'expiration de la durée minimale du contrat, respectivement jusqu'au délai de résiliation ordinaire (chiffre 11.2).

10. Protection des données

Teleclub s'engage à traiter avec soin les données du client et à ne les utiliser que dans le cadre de la législation suisse sur la protection des données. En acceptant les présentes CG, le client donne son accord pour que Teleclub puisse collecter et traiter les données le concernant, notamment celles qui ont été fournies lors de la commande, au service après-vente et lors de l'utilisation des prestations. Teleclub est en droit d'utiliser les données concernant le client dans le contexte du déroulement technique et organisationnel ainsi qu'en vue de la fourniture des prestations de services, pour entretenir ses relations avec la clientèle ainsi qu'à des fins de marketing et de publicité, notamment aussi pour présenter et développer ses prestations de services de manière conforme aux besoins ainsi qu'en vue de proposer des offres personnalisées. Par ailleurs, Teleclub est autorisée à transmettre les données du client à des tiers mandatés pour entretenir les relations avec la clientèle ou pour le recouvrement des montants facturés dus. Teleclub est par ailleurs en droit de transmettre lesdites données – à des fins de marketing et de publicité – aux autres entreprises du Groupe Cinetrade (CT Cinetrade AG, KITAG Kino-Theater SA et PlazaVista Entertainment AG) et à des entreprises partenaires choisies. **Le client a en tout temps la possibilité d'interdire l'utilisation de ses données à des fins de publicité et de marketing par le biais d'une communication écrite adressée à Teleclub (Teleclub SA, service après-vente, Müllerenstrasse 3, 8604 Volketswil).**

11. Durée et résiliation du contrat

- 11.1 Le contrat d'abonnement entre en vigueur dès l'activation du client pour l'Offre de programmes Teleclub à laquelle il s'abonne.
- 11.2 La durée minimale du contrat pour chaque bouquet de programmes pouvant faire l'objet d'un abonnement séparé est de douze (12) mois. Le contrat d'abonnement relatif à chaque bouquet pouvant faire l'objet d'un abonnement séparé peut être résilié sans conséquences financières pour la fin d'un mois, en respectant un délai de résiliation de trois (3) mois, mais au plus tôt pour la fin de la durée minimale. La résiliation doit être effectuée par écrit.
- 11.4 Lorsque le client résilie l'Offre de Programmes Teleclub avant terme, c'est-à-dire sans tenir compte de la durée minimale du contrat qui court encore ou du délai de résiliation ordinaire (chiffre 11.2), il reste redevable des frais jusqu'à l'échéance de la durée minimale du contrat

respectivement du délai de résiliation ordinaire («émoluments pour la période résiduelle») sauf dans les cas prévus expressément par les présentes CG. A l'expiration du contrat d'abonnement, tous les montants en souffrance sont dus, en particulier les émoluments pour la période résiduelle.

12. Dispositions finales

- 12.1 Teleclub se réserve le droit de modifier les présentes CG et les Conditions d'utilisation à tout moment. Les modifications des présentes CG et les Conditions d'utilisation sont transmises au client de manière appropriée. **Lorsque les modifications lèsent le client, ce dernier est en droit de résilier son contrat d'abonnement avant terme et sans conséquences financières pour la date où le changement prend effet. S'il ne fait pas usage de ce droit de résiliation, la modification est réputée acceptée.**
- 12.2 Le transfert du contrat d'abonnement conclu entre le client et Teleclub ou de droits et obligations qui en découlent commande l'accord des deux parties. Teleclub peut néanmoins transférer le contrat d'abonnement ou les droits et les obligations qui en découlent à sa société mère CT Cinetrade AG ou à une autre société sans l'accord du client, à condition toutefois que CT Cinetrade AG contrôle cette société de manière directe ou indirecte.
- 12.3 Le contrat d'abonnement conclu entre le client et Teleclub est soumis au droit suisse. Zurich est déclaré for exclusif. Demeurent réservés les fors imposés de manière contraignante par la loi.

Conditions générales de Teleclub SA applicables aux Offres Teleclub on Demand en vue du visionnage à la demande par l'intermédiaire de Swisscom TV et/ou Swisscom TV air

1. Objet du contrat

- 1.1 Les présentes Conditions générales («CG») régissent l'abonnement payant à l'/aux offre/s commercialisée/s par Teleclub SA («Teleclub»)
- i. de location à l'acte de films et de séries mises à disposition pour le visionnage à la demande («Teleclub on Demand»),
 - ii. de films et séries mis à disposition pour le visionnage à la demande par abonnement («Play»),
 - iii. des offres individuelles d'événements sportifs en direct («Teleclub Live Sport»)
- (Teleclub on Demand, Play et Teleclub Live Sport collectivement «Offres à la Demande Teleclub»).
- 1.2 Le contrat respectif conclu entre le client et Teleclub n'autorise que le visionnage à la demande à titre privé et en Suisse par le client des Offres à la Demande Teleclub. Le visionnage à la demande public des Offres à la Demande Teleclub en dehors du cercle privé du client n'est pas admis.

2. Offre et modifications de l'offre

- 2.1 Le site Internet de Teleclub (www.teleclub.ch), respectivement de Swisscom (www.swisscom.ch/tv), fournit des informations voulues sur l'ampleur actuelle des Offres à la Demande Teleclub. Les conditions indiquées sur les plateformes de Swisscom TV ainsi que dans les «Conditions d'utilisation pour les Offres à la Demande Teleclub en vue de leur réception par l'intermédiaire de Swisscom TV et/ou Swisscom TV air» («Conditions d'utilisation») de Teleclub s'appliquent pour le surplus. Teleclub est en droit de faire appel à des tiers en vue de fournir ses prestations.
- 2.2 Teleclub se réserve le droit, à tout moment, de compléter, d'étendre ou de modifier de toute autre façon les Offres à la Demande Teleclub. Teleclub communique les modifications au client de manière appropriée. La disponibilité de contenus spécifiques et/ou la quantité minimale de contenus disponibles sur Play n'est pas garantie.

3. Prix

- 3.1 Les prix pour les Offres à la Demande Teleclub dépendent de la liste de prix actuelle de Teleclub, publiée sur les plateformes de Swisscom TV. A chaque commande d'une Offre à la Demande Teleclub, le client accepte les prix en vigueur.
- 3.2 La facturation est établie par Swisscom au nom et pour le compte de Teleclub. Le client s'engage à payer les prix conformément aux conditions de paiement de Swisscom pour le service Swisscom TV respectivement Swisscom TV air. Si le client est en demeure pour le paiement des prix, Teleclub et Swisscom sont autorisées, dans la mesure où les dispositions légales le permettent, à suspendre leurs prestations, ceci sans préavis et jusqu'à ce qu'il se soit acquitté du paiement intégral, ainsi que de prendre d'autres mesures en vue d'empêcher l'augmentation du dommage, de refuser l'accès à d'autres prestations et/ou encore, en ce qui concerne Play, de résilier le contrat avec effet immédiat et sans le droit pour le client de prétendre à une indemnité. Le client ne pourra prétendre à aucun dédommagement ni à aucune indemnisation en cas de suspension justifiée des prestations; en revanche, l'obligation de s'acquitter du paiement persiste. Lorsque Teleclub résilie le contrat d'abonnement Play, le client est tenu de s'acquitter des frais d'abonnement jusqu'à l'expiration du délai de résiliation ordinaire (chiffre 10.2).

- 3.3 Teleclub peut adapter ses prix à tout moment. Teleclub communique préalablement au client toute augmentation de tarif de manière appropriée. Si Teleclub augmente ses tarifs d'abonnement pour Play de telle manière qu'ils génèrent une charge globale plus élevée, le client est en droit de résilier son contrat d'abonnement correspondant avant terme, à savoir pour la date d'entrée en vigueur de ladite modification tarifaire, sans subir de conséquences financières. S'il ne fait pas usage de ce droit de résiliation, la modification est réputée acceptée par l'abonné. Les adaptations des tarifs survenant à la suite de la modification de taxes fiscales ou de redevances (par exemple, taxe sur la valeur ajoutée) ne sont pas considérées comme une augmentation des tarifs et ne donnent pas droit à une résiliation anticipée.

4. Conditions techniques

- 4.1 Dans le cadre du service Swisscom TV, les Offres à la Demande Teleclub ne peuvent être visionnées qu'avec la Swisscom TV Box et des terminaux enregistrés du client.
- 4.2 Par terminaux enregistrés on entend des smartphones / tablettes qui utilisent les Swisscom TV Apps mis à disposition pour iOS ou Android ainsi que les PC/Macs supportant Digital Rights Management et utilisant un logiciel de lecture mis à disposition ou autorisé par Swisscom. Ce logiciel peut en outre requérir du client qu'il recoure à des logiciels tiers pour faire fonctionner le logiciel de Swisscom.

5. Service après-vente

En cas de dérangements techniques ainsi qu'en cas de questions administratives concernant les Offres à la Demande Teleclub, il convient de contacter le service après-vente de Swisscom (au numéro gratuit de Swisscom 0800 800 800).

6. Responsabilité de Teleclub

Teleclub n'assume aucune responsabilité en cas de pannes ou de l'interruption des Offres à la Demande Teleclub dues aux cas de force majeure ou d'autres circonstances, sur lesquelles Teleclub n'a pas d'influence, telles que notamment les actes ou omissions des autres fournisseurs de services de télécommunication, des fournisseurs d'électricité ou d'autres prestataires tiers. Teleclub ne répond pas en particulier de pannes, d'interruptions, de restrictions d'usage, d'abus et de dommages commis par des tiers, de vices dans la sécurité du réseau de télécommunication et/ou dans l'Internet.

7. Droits d'auteur

- 7.1 L'enregistrement des Offres à la Demande Teleclub sur des supports de données pour une utilisation en dehors du cercle privé du client (famille, amis proches) est interdit et constitue une violation des droits d'auteur. En particulier, le client n'est autorisé ni à représenter ni à diffuser tout contenu des Offres à la Demande Teleclub ou encore des éléments de celles-ci au public ou de le(s) lui mettre à disposition, par exemple, au moyen d'un téléchargement dans des réseaux peer-to-peer ou encore de le(s) utiliser à des fins commerciales. La diffusion et/ou la mise à disposition des Offres à la Demande dans des lieux accessibles au public tels que restaurants, bars, hôtels, cinémas, théâtres, expositions, vitrines, etc. sont interdites et constituent une violation des droits d'auteur.
- 7.2 En cas d'utilisation non autorisée des Offres à la Demande Teleclub, le client ne viole pas uniquement ses obligations contractuelles envers Teleclub, mais le cas échéant viole les droits de tiers aux contenus des programmes et offres et, de ce fait, il devra s'attendre à ce que tant Teleclub que des tiers fassent valoir des prétentions.

8. Abus

Lorsque le client enfreint les clauses de son contrat avec Teleclub, Swisscom et Teleclub se réservent le droit, dans la mesure où les dispositions légales le permettent, de suspendre leurs prestations, ceci sans préavis et jusqu'à ce que la situation contractuelle légitime ait été rétablie, de prendre d'autres mesures en vue d'empêcher l'augmentation du dommage, de refuser l'accès à d'autres prestations et/ou, en ce qui concerne Play, de résilier le contrat avec effet immédiat sans que le client soit en droit de prétendre à une indemnité. Le client ne pourra prétendre à aucun dédommagement ni à aucune indemnisation en cas de suspension justifiée des prestations; en revanche, son obligation de s'acquitter du paiement persiste. Lorsque Teleclub résilie le contrat d'abonnement Play, le client est tenu de s'acquitter des frais d'abonnement jusqu'à l'expiration du délai de résiliation ordinaire (chiffre 10.2).

9. Protection des données

Teleclub s'engage à traiter avec soin les données du client et à ne les utiliser que dans le cadre de la législation suisse sur la protection des données. En acceptant les présentes CG, le client donne son accord pour que Teleclub puisse collecter et traiter les données le concernant, notamment celles qui ont été fournies lors de la commande, au service après-vente et lors de l'utilisation des prestations. Teleclub est en droit d'utiliser les données concernant le client dans le contexte du déroulement technique et organisationnel ainsi qu'en vue de la fourniture des prestations de services, pour entretenir ses relations avec la clientèle ainsi qu'à des fins de marketing et de publicité, notamment aussi pour présenter et développer ses prestations de services de manière conforme aux besoins ainsi qu'en vue de proposer des offres personnalisées. Par ailleurs, Teleclub est autorisée à transmettre les données du client à des tiers mandatés pour entretenir les relations avec la clientèle ou pour le recouvrement des montants facturés dus. Teleclub est par ailleurs en droit de transmettre lesdites données – à des fins de marketing et de publicité – aux autres entreprises du Groupe Cinetrade (CT Cinetrade AG, KITAG Kino-Theater SA et PlazaVista Entertainment AG) et à des entreprises partenaires choisies. **Le client a en tout temps la possibilité d'interdire l'utilisation de ses données à des fins de publicité et de marketing par le biais d'une communication écrite adressée à Teleclub (Teleclub SA, service après-vente, Müllerenstrasse 3, 8604 Volketswil).**

10. Durée et résiliation du contrat

- 10.1 Les contrats relatifs aux Offres à la Demande Teleclub entrent en vigueur dès l'activation du client des Offres à la Demande Teleclub qu'il a commandées ou auxquelles il s'est abonné.
- 10.2 Il n'y a pas de durée minimale de contrat particulière pour Play. Le contrat d'abonnement Play peut être résilié en tout temps sans coûts supplémentaires moyennant un délai de résiliation d'un (1) mois pour la fin de chaque mois.
- 10.3 Lorsque le client résilie le contrat d'abonnement Play avant terme, c'est-à-dire sans tenir compte du délai de résiliation ordinaire (chiffre 10.2), il reste redevable du prix de l'abonnement jusqu'à l'échéance du délai de résiliation ordinaire («émoluments pour la période résiduelle») sauf dans les cas prévus expressément par les présentes CG. A l'expiration du contrat d'abonnement, tous les montants en souffrance sont dus, en particulier les émoluments pour la période résiduelle.
- 10.4 Les contrats spécifiques relatifs à Teleclub on Demand et à Teleclub Live Sport sont généralement conclus pour une durée limitée, comme communiquée par avance sur les plateformes de Swisscom TV et/ou dans les Conditions d'utilisation, et prennent fin automatiquement à l'échéance de ce délai. Les conditions accessibles sur les plateformes de Swisscom TV ainsi que dans les Conditions d'utilisation s'appliquent.

11. Dispositions finales

- 11.1 Teleclub se réserve le droit de modifier les présentes CG ainsi que les conditions d'utilisation à tout moment. Les modifications des présentes CG sont transmises au client de manière appropriée. **Lorsque les modifications relatives à Play lèsent le client, ce dernier est en droit de résilier son contrat d'abonnement avant terme et sans conséquences financières pour la date où le changement prend effet. S'il ne fait pas usage de ce droit de résiliation, la modification est réputée acceptée.**
- 11.2 Le transfert du contrat conclu entre le client et Teleclub ou de droits et obligations qui en découlent commande l'accord des deux parties. Teleclub peut néanmoins transférer le contrat ou les droits et les obligations qui en découlent à sa société mère CT Cinetrade AG ou à une autre société sans l'accord du client, à condition toutefois que CT Cinetrade AG contrôle cette société de manière directe ou indirecte.
- 11.3 Le contrat conclu entre le client et Teleclub est soumis au droit suisse. Zurich est déclaré for exclusif. Demeurent réservés les fors imposés de manière contrainte par la loi.

Conditions d'utilisation pour les Offres à la Demande Teleclub en vue de leur réception par l'intermédiaire de Swisscom TV et/ou Swisscom TV air et l'Offre de programmes Teleclub en vue de la réception par l'intermédiaire de Swisscom TV et/ou Swisscom TV air

L'utilisation des Offres Teleclub est soumise à certaines restrictions qui nous sont prescrites par les donneurs de licence des contenus mis à disposition. Les différentes restrictions dépendent de la nature des contenus: films à louer, films à acheter, événements sportifs en direct, contenus de Play ou Offre de programmes.

1. Films à louer

Les films à louer sont en principe à votre disposition pour une durée de 48 heures à compter du passage de la commande. Un film peut être visionné sur la Swisscom TV Box ainsi que sur quatre terminaux enregistrés au maximum tels que PC, Mac, tablette ou smartphone. Un film ne peut être visionné simultanément que sur un seul terminal. La transmission nécessite l'existence d'une connexion Internet, afin que le film puisse être visionné en direct depuis un serveur Swisscom («Streaming»). L'utilisation de terminaux en dehors de la Swisscom TV Box nécessite un raccordement Swisscom TV.

2. Films à acheter

Les films à acheter sont à votre disposition en Streaming pour une durée d'au moins cinq ans à compter de l'achat. Les films à acheter peuvent être téléchargés via l'application Swisscom TV (à partir de la version 2.5.0) au maximum cinq fois sur un terminal enregistré (tablette ou smartphone, pour iOS possible à partir de la version 9 et pour les terminaux Android à partir de la version 5). Après avoir été téléchargé, le film en question est à disposition aussi longtemps qu'il peut être visionné sur le terminal concerné. Un film peut être visionné sur la Swisscom TV Box ainsi que sur quatre terminaux enregistrés au maximum tels que PC, Mac, tablette ou smartphone. Un film peut être visionné sur la Swisscom TV Box ainsi que sur quatre terminaux enregistrés au maximum tels que PC, Mac, tablette ou smartphone. Un film ne peut être visionné simultanément que sur deux terminaux au maximum. La condition pour visionner un film en Streaming est l'existence d'une connexion Internet. Nous vous prions de noter que pour pouvoir visionner un film téléchargé, vous devez connecter à Internet l'application Swisscom TV qui a servi pour le téléchargement au moins une fois tous les 30 jours. Si le Streaming devait être impossible pour des raisons relevant du droit des licences, nous vous en informerons en temps opportun afin que vous puissiez télécharger le film si cela n'a pas encore été fait. Les films en ultra HD sont pour l'instant disponibles seulement en Streaming, mais pas pour le téléchargement. L'utilisation de films à acheter nécessite dans tous les cas un raccordement Swisscom TV.

3. Play

Les contenus de Play sont à votre disposition pour la durée de la commande du paquet. Les contenus de Play peuvent être visionnés sur la Swisscom TV Box ainsi que sur quatre terminaux enregistrés au maximum tels que PC, Mac, tablette ou smartphone. Un film ne peut être visionné simultanément que sur deux terminaux au maximum. La transmission nécessite l'existence d'une connexion Internet pour permettre le Streaming. L'utilisation de Films à acheter nécessite en tout état de cause un raccordement Swisscom TV.

4. Événement sportifs en direct

Les événements sportifs en direct sont en principe à votre disposition pour la durée de la diffusion en direct. Un événement sportif en direct peut être visionné sur la Swisscom TV Box ainsi que sur quatre terminaux enregistrés au maximum tels que PC, Mac, tablette ou smartphone. Un événement sportif en direct ne peut être visionné simultanément que sur deux terminaux. La transmission nécessite l'existence d'une connexion Internet pour permettre le Streaming. L'utilisation de terminaux en dehors de la Swisscom TV Box nécessite un raccordement Swisscom TV.

5. Offre de programmes

L'Offre de programmes Teleclub et Teleclub Now peuvent être visionnés sur la Swisscom TV Box ainsi que sur quatre terminaux enregistrés au maximum tels que PC, Mac, tablette ou smartphone. L'Offre de programmes ne peut être visionnée simultanément que sur deux terminaux. La transmission nécessite l'existence d'une connexion Internet pour permettre le Streaming. L'utilisation de terminaux en dehors de la Swisscom TV Box nécessite un raccordement Swisscom TV.